



Le CH Maurice DESPINOY présente

# EPIC

Equipe de Psychiatrie  
d'Intervention et de Crise

## Fiche synthétique

Projet Innovant porté par le Pôle  
intersectoriel du CHMD

[urgences@ch-despinoy.fr](mailto:urgences@ch-despinoy.fr)

Tél 0596 48 86 61



2023



# Equipe Psychiatrique d'Intervention et de Crise – FICHE SYNTHETIQUE EPIC



## MISSIONS

- Régler les situations d'urgence et les prévenir tout en évitant l'hospitalisation et en privilégiant le lien avec le secteur d'origine.
- Garder la cohérence du parcours du patient.
- Evaluer la nécessité de l'intervention ou non des forces de l'ordre si présence de critères de dangerosité.
- Evaluer la nécessité du passage ou non aux urgences générales.
- Etablir le diagnostic et le certificat (EPIC ou SAMU) en cas d'hospitalisation.
- Pratiquer la sédation (EPIC et/ou SAMU) lorsque celle-ci est médicalement indiquée sur un patient en contention physique et sécurisé.
- Coordonner le transport du patient aux UPM pour les prises en charge hospitalière et également sur sollicitation du préfet ou de son représentant en cas de SDRE.
- Organiser la prise en charge en post-urgence sous la forme d'entretiens médicaux, de visites infirmières ou d'appels téléphoniques
- Organiser un suivi en post-urgence à domicile en attendant le relais avec le CMP ou l'équipe mobile de secteur
- Rester disponible par téléphone pendant la période de suivi pour une réintervention autant que de besoin

Contact 0596 48 86 61  
[urgences@ch-despinoy.fr](mailto:urgences@ch-despinoy.fr)

Equipe créée afin d'organiser une réponse adéquate aux situations de crises dans le parcours de soins psychiatriques du patient. Elle intervient en urgence et va à la rencontre du patient sur les lieux de la crise ou dans les locaux de l'EPIC (UPM). Elle fonctionne en collaboration avec l'ensemble des acteurs de la santé mentale.

## COMPOSITION

Psychiatre - IDE expérimentés - Médiateurs en soins relationnels

**HORAIRES** 10h-20h - 7jours/7

## FONCTIONNEMENT

- L'accès à l'EPIC est réservé aux professionnels.
- Les appels du public sont régulés par le SAMU Centre 15 vers le psychiatre régulateur via le dispositif SAS (Service d'accès aux Soins).
- Le psychiatre régulateur déclenche l'intervention de l'EPIC en coordination avec le SAMU.
- Les sollicitations peuvent également venir d'autres partenaires (CMP, Equipes Mobiles, ACISE, mairies, CCAS...) et sont régulés par le psychiatre régulateur (coordonnateur de parcours).
- En dehors des horaires de l'EPIC, le régulateur évalue le degré d'urgence, la possibilité de différer l'intervention et organise les moyens de transport si nécessaire.

## EVALUATION

Mise en place d'un groupe d'évaluation et de suivi qui se rencontrera tous les 3 mois la 1ère année pour :

- Le bilan de l'activité,
- L'évaluation des résultats et des dysfonctionnements
- La proposition de mesures correctives et d'amélioration

Par la suite l'évaluation se fera tous les 6 mois et permettra l'actualisation et la mise à jour des conventions.